

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



D.R.I.E.E. I.F. / S.E.C.V.
Courrier arrivé n°

06062016

→ EC vu.
→ JB (+enregistrement
des courriers)



Un

Fonds de financement de la transition énergétique Avenant n°1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier du 12 octobre 2015

Entre

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Et

La commune d'Aulnay-sous-Bois représentée par son maire, Monsieur Bruno BESCHIZZA, ci-après désignée « le Bénéficiaire ».

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015.

Vu la convention particulière d'appui financier signée le 12 octobre 2015

* * *

Article 1 - Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de préciser :

- les opérations 2016 et 2017 couvertes par la convention initiale signée le 12 octobre 2015, attribuant 250 000 euros au bénéficiaire,
- les nouvelles actions portées par la commune d'Aulnay-sous-Bois, financées par le fonds de la transition énergétique.

Article 2 -montant de l'appui financier

Le premier paragraphe de l'article 4 est modifié comme suit :

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 250 000 euros au titre de la première tranche, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

Les actions complémentaires décrites en annexe 4 font l'objet d'un appui financier complémentaire de 423 827,20 euros, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.



L'annexe 2 est modifiée en conséquence et annexée au présent avenant.

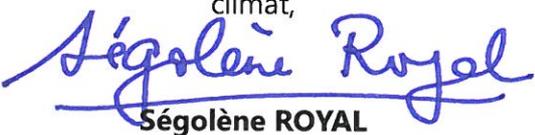
Fait à Paris, le

12 MAI 2016

Le Maire d'Aulnay-sous-Bois,

La Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat,


Bruno BESCHIZZA


Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe






Annexe 2 : Programme d'actions

Convention particulière d'appui financier du 12 octobre 2015 et avenant n°1

Action 1

(cf convention initiale du 12 octobre 2015)

Intitulé de l'action :

Réhabilitation de l'éclairage public

Axe d'intervention :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

Nature de l'action :

Investissement / Communication – sensibilisation

Description de l'action :

La ville d'Aulnay-sous-Bois via son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'est engagée à diminuer la consommation électrique de son éclairage public. Elle effectue donc du « relamping » qui vise à remplacer automatiquement des ampoules de 400 W par des ampoules de 250 W et des ampoules 250 W par les ampoules 150 W. Des platines électroniques à variation d'intensité (23h/4h) sont installées au fur et à mesure de la rénovation du parc, selon le programme établi annuellement, soit cinq postes (composés selon les postes de 45 à 60 points lumineux). Tous les nouveaux luminaires (remplacement hors accident et investissement) sont « à Leds »

Dans le cadre du projet Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV), la ville souhaite accélérer sa réhabilitation et renforcer son exemplarité énergétique dès 2015. Cette démarche permettra de gagner 3 ans par rapport au programme d'origine d'investissement de la commune. Ainsi, il est prévu d'engager pour 2015 les réhabilitations supplémentaires suivantes :

- Remplacement de l'éclairage public existant par des ensembles à Leds avenue du Maréchal Juin
- Remplacement des sources et des platines électroniques bi-puissances sur le Poste GOLIATH

Justification de l'action :

La ville d'Aulnay-sous-Bois s'est engagée via son Agenda 21 et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à diminuer la consommation électrique de son éclairage public. Cette action est en cohérence avec les stratégies régionales et nationales mises en œuvre.

Gouvernance :

Cette action sera élaborée et mise en œuvre par les services émanant de la direction des réseaux et de la direction du développement durable.



Calendrier de réalisation :

En 2015, il est prévu de réaliser deux réhabilitations de l'éclairage public supplémentaires dont le détail est ci-dessous :

Remplacement de platines électroniques bi-puissances sur le Poste GOLIATH, remplacement de 88 lampes en 250 SHP en 150 SHP et des platines électroniques bi-puissances. Ce remplacement concerne les rues suivantes (voir plan en annexe) :

- Rue de TRIANON
- Rue de SEVRAN
- Impasse des Tilleuls
- Rue Joseph Berger
- Rue Jules Princet (partie dépendante du poste Goliath)
- Rue du Pont David
- Rue de la Roseraie
- Rue Edmond Poncet (partie dépendante du poste Goliath)

INSTALLATION EXISTANTE A L'ANNEE		INSTALLATION PROJETEE A L'ANNEE	
Puissance installée	26.40 kW	Puissance installée	14.52 kW
Puissance (Allumage)	33.00 kW	Puissance (Allumage)	19.80 kW
Puissance (Régime Croisière)	26.40 kW	Puissance (Régime Croisière)	14.52 kW
		Puissance (Régime Réduit)	11.62 kW
Durée de fonctionnement annuelle (Temps d'Allumage)	30,40 h	Durée de fonctionnement annuelle (Temps d'Allumage)	30,40 h
Durée de fonctionnement annuelle (Temps Croisière)	4 119,60 h	Durée de fonctionnement annuelle (Temps Régime Croisière)	2 294.60 h
		Durée de fonctionnement annuelle (Temps Régime Réduit)	1 825.00 h
Energie consommée annuelle (Temps d'Allumage)	1 003.20 kWh	Energie consommée annuelle (Temps d'Allumage)	601.92 kWh
Energie consommée annuelle (Temps Régime Croisière)	108 757.44 kWh	Energie consommée annuelle (Temps Régime Croisière)	33 317.59 kWh
		Energie consommée annuelle (Temps Régime Réduit)	21 206.50 kWh
Energie consommée annuelle Total	109 760.64 kWh	Energie consommée annuelle Total	55 126.01 kWh

Energie économisée : 54 634,63 kWh/an soit 50 % de la consommation annuelle



- Remplacement de l'éclairage public existant par des ensembles à Leds avenue su Maréchal Juin (poste Chaleil)

INSTALLATION EXISTANTE A L'ANNEE		INSTALLATION PROJETEE A L'ANNEE	
Puissance installée	9,30 kW	Puissance installée	2,60 kW
Puissance (Allumage)	11,63 kW	Puissance (Allumage)	2,60 kW
Puissance (Régime Croisière)	9,30 kW	Puissance (Régime Croisière)	2,60 kW
		Puissance (Régime Réduit)	2,08 kW
Durée de fonctionnement annuelle (Temps d'Allumage)	30,40 h	Durée de fonctionnement annuelle (Temps d'Allumage) =	30,40 h
Durée de fonctionnement annuelle (Temps Croisière)	4 119,60 h	Durée de fonctionnement annuelle :	
		Temps Régime Croisière	2 294.60 h
		Temps Régime Réduit	1 825.00 h
Energie consommée annuelle (Temps d'Allumage)	353,55 kWh	Energie consommée annuelle (Temps d'Allumage)	79,04 kWh
Energie consommée annuelle (Temps Régime Croisière)	38312,28 kWh	Energie consommée annuelle (Temps Régime Croisière)	5965.69 kWh
		Energie consommée annuelle (Temps Régime Réduit)	3796.00 kWh
Energie consommée annuelle Total	38665,83 kWh	Energie consommée annuelle Total	9841 kWh

Energie économisée : 28 824,83 kWh/an soit 75 % de la consommation annuelle

Animation prévue :

Il est nécessaire de communiquer via le journal communal, afin que la démarche entreprise par la collectivité soit connue et comprise par les habitants. Cette mise en œuvre de la communication permettra de valoriser l'engagement de la collectivité pour préserver les ressources naturelles et favoriser les économies d'énergie.

Description des effets attendus :

L'accélération de 3 années du programme de réhabilitation de l'éclairage public grâce à TEPCV permettra à la ville d'Aulnay-sous-Bois de réaliser des économies énergétiques, mais aussi des économies financières.

- Remplacement de l'éclairage public existant par des ensembles à Leds (84W) avenue du Maréchal Juin (poste Chaleil)



Energie Economisée	86 474 kWh sur les 3 premières années
Economie sur une base de 0,12902 €/kWh (Source RSEIPC août 2013)	11 157 € sur les 3 premières années
ECONOMIE TOTALE	75% chaque année
Economie de CO ₂	8 647 kg Sur les 3 premières années

- Remplacement de platines électroniques bi-puissances sur le Poste GOLIATH

Energie Economisée	163 903,89 kWh sur les 3 premières années
Economie sur une base de 0,12902 €/kWh (Source RSEIPC août 2013)	21 150 € sur les 3 premières années
ECONOMIE TOTALE	50%
Economie de CO ₂	1 639 kg sur les 3 premières années

Opérations prévues en 2016*

Nom de Rue	Périmètre	Consommation Annuelle Existante (MWh)	Consommation Annuelle Projet (MWh)	Energie économisée (MWh)	Coût HT de l'investissement (€)
Berteaux (rue)	Toute la rue	6,15	1,5498	4.6002	9 250 €
Jean Jacques Rousseau (avenue)	De république à gros peuplier	9,225	2,3247	6.9003	13 875€
Jean Jacques Rousseau (avenue)	De Jules Jouy à gros peuplier	4,305	1,8081	2.4969	10 791.67€
Frères Aspis (rue des)	Toute la rue	8,2	2,0664	6.1336	12 333.33 €
Voltaire (rue)	Toute la rue	1,845	0.7749	1.0701	4 625 €



Gaston Chauvin (avenue)	Toute la rue	12,3	3,0996	9.2004	18 500€
Concorde (rue de la)	Toute la rue	10,25	2,583	7.667	15 416.67 €
Prairie (rue de la)	Toute la rue	13,325	2,7183	10.6067	29 791.67 €
Total		65.6	16.1499	48.6752	114 583.33€

Ainsi à partir de 2016, grâce au programme TEPCV, il est prévu d'économiser 48.6752 MWh par an,

L'ensemble des réhabilitations prévues ci-dessus, permettront de réaliser la rénovation énergétique de 8 rues grâce aux financements TEPCV.

Opérations prévues en 2017**

Nom de Rue	Périmètre	Consommation Annuelle Existante (MWh)	Consommation Annuelle Projet (MWh)	Energie économisée (MWh)	Coût HT de l'investissement (€)
Livry (avenue de)	Toute la rue	7,175	1,8081	5,3669	
Honoré Sohier (rue)	Toute la rue	12,3	2,5092	9,7908	
Roger Salengro (rue)	De Général Leclerc à Alix	5,125	1,2915	3,8335	
Roger Salengro (rue)	De Lamartine à Alix	1,845	0,7749	1,0701	
Lamartine (rue)	Toute la rue	1,845	0,7749	1,0701	
Blaise Pascal (rue)	Toute la rue	23,575	5,9409	17,6341	
Héron (rue)	Toute la rue	3,075	0,7749	2,3001	



du)					
Total :		54,94	13,8744	41,0656	

Ainsi à partir de 2017, grâce au programme TEPCV, il est prévu d'économiser 41,0656 MWh par an,

L'ensemble des réhabilitations prévues ci-dessus, permettront de réaliser la rénovation énergétique de 8 rues grâce aux financements TEPCV.

Budget prévisionnel de l'action 1 de 2015 à 2017		
Nature des dépenses		Montant (HT)
Coût fonctionnement :		
Coût investissement :		
2015	Remplacement des sources et des platines électroniques bi-puissances sur le Poste GOLIATH	22 642€
	Remplacement de l'éclairage public existant par des ensembles à Leds avenue du Maréchal Juin	88 801 €
2016	*Réhabilitation TEPCV (estimation pour 2016)	114 000€
2017	**Réhabilitation TEPCV (estimation pour 2017)	88 000€
Total		313 443€

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Réhabilitation de l'éclairage public	313 443 €	Programme TEPCV	250 000 €
		Autofinancement	63 443 €
TOTAL HT	313 443 €	TOTAL HT	313 443 €



Action 2

Intitulé de l'action 2 :

Réhabilitation de l'éclairage public

Axe d'intervention :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Nature de l'action :

Investissement / Communication – sensibilisation

Description de l'action :

La ville d'Aulnay-sous-Bois via son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'est engagée à diminuer la consommation électrique de son éclairage public.

Elle effectue donc du « relamping » qui vise à remplacer automatiquement des ampoules de 400 W par des ampoules de 250 W et des ampoules 250 W par les ampoules 150 W.

Des platines électroniques à variation d'intensité (23h/4h) sont installées au fur et à mesure de la rénovation du parc, selon le programme établi annuellement, soit cinq postes (composés selon les postes de 45 à 60 points lumineux).

Tous les nouveaux luminaires (remplacement hors accident et investissement) sont « à Leds » Dans le cadre du projet Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV), la commune a déjà réalisée deux réhabilitations supplémentaires (voir tableau ci-dessous).

Coût investissement :		Energie Economisée	Economie de CO ₂
Remplacement des sources et des platines électroniques bi-puissances sur le Poste GOLIATH	22 642,40 €	54 641.93 kWh	546,3 kg
Remplacement de l'éclairage public existant par des ensembles à Leds avenue du Maréchal Juin	88 801,40 €	28 824,83 kWh	2 882,3 kg

Fort des résultats obtenus, la ville souhaite accélérer sa réhabilitation et renforcer son exemplarité énergétique. Ainsi, la direction des réseaux a réalisé un nouveau plan d'éclairage public avec un objectif d'économie final de 40%.



Justification de l'action :

La ville d'Aulnay-sous-Bois s'est engagée via son Agenda 21 et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à diminuer la consommation électrique de son éclairage public. Cette action est en cohérence avec les stratégies régionales et nationales mises en œuvre.

La convention initiale TEPCV a permis une réelle impulsion et prise de conscience au sein de la collectivité. Ainsi il a été élaboré et proposé un nouveau plan d'éclairage permettant une économie de 40% d'énergie. Le montant financier de la réhabilitation de l'éclairage public étant très lourd, la ville d'Aulnay-sous-Bois a décidé de demander un avenant TEPCV, afin de permettre la réhabilitation de 30 rues supplémentaires en 2016, lui permettant ainsi d'accélérer sa transition énergétique, de réduire son impact carbone et de réduire la facture énergétique.

Gouvernance :

Cette action sera élaborée et mise en œuvre par les services émanant de la direction des réseaux et de la direction du développement durable.

Calendrier de réalisation :

De ce fait, il est prévu d'engager pour 2016 les réhabilitations supplémentaires suivantes:

Nom de Rue	Périmètre	Consommation Annuelle Existante (MWh)	Consommation Annuelle Projet (MWh)	Energie économisée (MWh)	Coût HT de l'investissement (€)
Germain Papillon (rue)	Toute la rue	8,2	2,0664	6,1336	12 333 €
Charles Dordain (rue)	Toute la rue	6,15	1,5498	4,6002	9 250 €
Maréchal Foch (rue du)	Toute la rue	6,15	1,5498	4,6002	9 250 €
Commandant Guilbaut (rue du)	Toute la rue	6,15	1,5498	4,6002	9 250 €
Nungesser et Coli (rue)	Toute la rue	7,175	1,8081	5,3669	10 792 €
Massenet (rue)	Toute la rue	6,15	1,5498	4,6002	9 250 €
Roger Contensin (rue)	Toute la rue	5,125	1,2915	3,8335	7 708 €



Rouget de l'Isle (rue)	Toute la rue	9,225	2,3247	6,9003	13 875 €
Picardie (rue de)	Toute la rue	8,2	2,0664	6,1336	12 333 €
Flandre (rue de)	Toute la rue	6,15	1,5498	4,6002	9 250 €
Gambetta (avenue)	Toute la rue	26,65	6,7158	19,9342	40 083 €
Huit mai 1945 (rue du)	Toute la rue	16,4	2,583	13,817	15 417 €
Barbes (rue)	Toute la rue	7,175	1,8087	5,3663	10 792 €

Suite

Nom de Rue	Périmètre	Consommation Annuelle Existante (MWh)	Consommation Annuelle Projet (MWh)	Energie économisée (MWh)	Coût HT de l'investissement (€)
Camille Pissaro (route)	Toute la rue	39,975	8,9544	31,0206	89 375 €
Raspail (avenue)	Toute la rue	13,325	3,3579	9,9671	20 042 €
Danton (rue)	Toute la rue	11,275	2,8413	8,4337	16 958 €
Gilberte (rue)	Toute la rue	5,125	1,2915	3,8335	7 708 €
Jules Ferry (rue)	Toute la rue	6,15	1,5498	4,6002	9 250 €
Louis Frappart (rue)	Toute la rue	15,375	3,8745	11,5005	23 125 €
Paul Fouquet (rue)	Toute la rue	5,125	1,2915	3,8335	7 708 €
Platanes (rue des)	Toute la rue	4,1	1,0332	3,0668	6 167 €
Chêne (rue des)	Toute la rue	3,075	0,7749	2,3001	4 625 €
Jean Chaptal (rue)	Toute la rue	13,325	3,3579	9,9671	20 042 €
Nicolas Robert (rue)	Toute la rue	14,35	3,6162	10,7338	21 583 €



Denis Papin (rue)	Toute la rue	2,05	0,5166	1,5334	3 083 €
François Arago (rue)	Toute la rue	4,1	1,0332	3,0668	6 167 €
Charles Tellier (rue)	Toute la rue	3,075	0,7749	2,3001	4 625 €
Édouard Branly (rue)	Toute la rue	4,1	1,0332	3,0668	6 167 €
Niecephore Niepce (rue)	Toute la rue	2,05	0,5166	1,5334	3 083 €
Maurice de Brauglie (rue)	Toute la rue	11,275	2,8413	8,4337	16 958 €
TOTAL		276,75	67,0725	209,6775	436 249 €

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

209,6775 MWh économisés/an,

L'ensemble des réhabilitations prévues ci-dessus, permettront de réaliser la rénovation énergétique de 30 rues grâce aux financements TEPCV.



Action 3

Intitulé de l'action :

Réalisation de deux audits énergétiques

Axe d'intervention :

Réalisation de deux audits énergétiques et technique, ayant pour finalité la rénovation énergétique de deux bâtiments communaux (Ecole Primaire Paul Eluard et Ferme du Vieux Pays).

Nature de l'action :

Réalisation d'études

Description de l'action : La ville d'Aulnay-sous-Bois a prévu de réhabiliter son patrimoine bâti. Ainsi des audits énergétiques complets auront lieu sur un voire deux bâtiments publics chaque année en vue de rénovation thermique.

Justification de l'action :

Afin d'être exemplaire, d'être résilient face aux changements climatiques et de réduire les dépenses liées aux fluides (énergie, eaux, etc.) la ville souhaite mettre en place une réelle stratégie de rénovation énergétique. Pour que cette action soit efficiente, il est nécessaire de réaliser des audits énergétiques et techniques. La ville élabore actuellement une méthodologie pour revendre ses futurs certificats d'économies d'énergie, liées aux travaux qui feront suite aux audits.

La ville a décidé de saisir l'opportunité de l'avenant TEPCV, afin de réaliser deux audits énergétiques sur les bâtiments les plus énergivores et de grandes surfaces (m²Shon important). Ainsi la subvention TEPCV permet de réaliser des diagnostics sur des bâtiments de grandes surfaces.

Par cette démarche volontaire, la ville marque sa détermination à accélérer sa transition énergétique, à réduire son impact carbone, à améliorer sa résilience aux changements climatiques et à réduire sa facture énergétique.

Calendrier de réalisation :

En 2015, la ville a adhéré au SIPERREC /SIGEIF, elle a également délibérée pour bénéficier du regroupement C2E, permettant de vendre ses certificats d'économies d'énergies sans « plafonnement » de départ.

En 2016, est prévue la réalisation de deux audits énergétiques et techniques pour les bâtiments communaux suivants :

- Groupe scolaire, Paul Eluard ;
- Equipement associatif, la Ferme du Vieux Pays ;

Ces audits donneront lieu à des rénovations énergétiques sur les structures concernées.



Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Les indicateurs d'impact pourront être définis une fois les audits réalisés.

Budget prévisionnel de l'action 3	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Audit énergétique et techniques Groupe scolaire Paul Eluard	5 275€
Audit énergétique et techniques Ferme du Vieux Pays	3 700€
Total	8 975€



Action 4

Intitulé de l'action 4 :

Mise en place d'une politique zéro phytosanitaire

Axe d'intervention :

5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.
6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Nature de l'action :

Investissements

Description de l'action :

La collectivité souhaite développer et mettre en place une politique « Zéro phytosanitaire ». La réflexion lancée depuis quelques années, a permis d'atteindre 97% d'espaces verts traités en « zéro phyto ». Aujourd'hui, le challenge est nouveau, l'idée étant d'appliquer le « Zéro phyto » pour la voirie, les pratiques actuelles étant pour :

- les cimetières : 2 traitements phytosanitaire/an pour 113 km de linéaire (un préventif complet et un curatif type « Round-up »),
- les rues plantées : les pieds d'arbres entretenus avec une débroussailleuse à dos,
- les rues non-plantées : 2 traitements curatifs (phytosanitaire type « Round-up »).

Cette action technique doit être accompagnée d'actions de sensibilisation du public et des agents municipaux. Ainsi, un programme d'actions concrètes est prévu pour l'année 2016 :

- exposition au forum de la santé,
- stand lors de la visite des serres municipales,
- stand lors de la fête de l'arbre,
- animations lors de week-end thématique et lors de la fête du vélo,
- réalisation d'un mini-film pour la sensibilisation des agents communaux,
- Exposition à la maison de l'environnement et projet pédagogique avec les scolaires,
- ...

Justification de l'action :

Dans le cadre de sa politique « Zéro phyto » entreprise depuis quelques années, la Ville d'Aulnay-sous-Bois souhaite avancer et passer au désherbage manuel et mécanisé sur les espaces relevant de la voirie. Les techniques existantes étant relativement onéreuses et chronophage pour les équipes, un plan d'action a été élaboré en interne. La subvention TEPCV permettra une réelle accélération de la démarche, ainsi la ville pourra abandonner plus rapidement les traitements phytosanitaires et intervenir sur un plus grand périmètre (2.8 km de linéaire traité avec les machines/heure contre 2.8 km de linéaire traité à pied avec la binette). Cela rendra sa démarche "zérophyto" beaucoup plus efficace et visible par les



habitants.

Calendrier de réalisation :

En 2016, les services techniques prévoient de passer en « Zéro phyto » avec :

- le désherbage manuel pour les 5 « cœurs » de quartier soit environ 10,2 km,
- le débroussaillage à dos concernera environ 30 km de voies,
- le « tout mécanique » sera testé sur environ 4.5 km de voies avec stationnement et 15 km d'axes importants sans stationnement,
- le reste des voies seront traitées avec un biocontrôle (acide pélargonique par pression type Katoun)
- mise en place d'un programme d'actions se développant sur l'année 2016.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Indicateurs d'impact :

- Objectif à terme de 105 litres de traitement curatif évités/an (glyphosate),
- Equivalents ETP créés ou confortés (à déterminer).

Budget prévisionnel de l'action 4	
Nature des dépenses	Montant (HT)
NIMOS MOSQUITO HA : désherbeur à avancement hydraulique équipé d'une brosse hydraulique à vitesse variable.	9 420€
Machine de désherbage mécanique. Machine équipée d'un pulvérisateur d'eau et de brosses rotatives à vitesse variable.	75 140€
Total	84 560€



PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
- Action 1 : Réhabilitation de l'éclairage public	313 443€	Programme TEPCV (80%) Autofinancement	250 000€ 63 443€
- Action 2 : Réhabilitation de l'éclairage public (avenant)	436 249 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement	348 999,20€ 87 249,80€
- Action 3 : Réalisation de deux audits énergétiques (avenant)	8 975€	Programme TEPCV (80%) Autofinancement	7 180€ 1 795€
- Action 4 : Mise en place d'une politique zéro phytosanitaire (avenant)	84 560€	Programme TEPCV (80%) Autofinancement	67 648€ 16 912€
Total HT	843 227€	Total HT Dont : Sous total programme TEPCV Autofinancement	843 227€ 673 827,20 € 169 399.80€

